

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2054

Artikel: Le G20 et l'OCDE s'attaquent à l'évasion fiscale : les multinationales paieront enfin où elles doivent des impôts normaux : une justice qui passera par la diminution de recettes fiscales en Suisse
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

milieux économiques? Peut-être. Mais il ne faut jurer de rien. Manifestement, une partie du patronat - en particulier celui dont les activités sont tournées vers le marché intérieur - est sur la même

ligne que l'UDC. D'autres ne veulent surtout pas prendre position. Les réticences que ces milieux ont manifestées ces dernières années à clairement dénoncer la politique de repli et d'enfermement à laquelle conduisent les positions et

attitudes de l'UDC ne présagent en tout cas pas d'un engagement résolu à partager l'analyse de H. Wyss. N'est-ce pas pourtant le sort à longue échéance du pays qui est en train de se jouer?

Le G20 et l'OCDE s'attaquent à l'évasion fiscale

Les multinationales paieront enfin où elles doivent des impôts normaux. Une justice qui passera par la diminution de recettes fiscales en Suisse

Lucien Erard - 17 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26558>

La Suisse va supprimer l'imposition réduite des sociétés à statut spécial. Mais déjà se profile la prochaine étape: la fin du tourisme des bénéfiques vers les lieux fiscalement les plus accueillants.

En mettant fin à son [différend](#) avec l'Union européenne, la Suisse élimine une distorsion de concurrence qui a permis à des entreprises du monde entier d'importantes économies d'impôts. Pour conserver ces sociétés, les cantons envisagent une baisse générale de l'impôt - Genève et Vaud parlent de 13 ou 14%, impôt fédéral compris - à un moment où l'Irlande, leur principal concurrent européen décide de revoir ses taux à la hausse pour éviter la faillite, et où les autres - certains cantons de Suisse centrale - affichent des budgets dans le rouge vif ([DP 2014](#)).

Mais il ne faut pas faire

l'impasse sur un autre dossier tout aussi brûlant, le projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfiques. Les sept premiers rapports du [plan d'action](#) en quinze points adopté par l'OCDE et en septembre 2013 par le G20 viennent d'être publiés, les autres le seront en 2015.

L'objectif est simple. On veut aujourd'hui que l'impôt sur les bénéfiques d'une société internationale soit prélevé dans chaque pays en fonction des activités qui y sont menées, c'est-à-dire du chiffre d'affaires et des bénéfiques qui s'en dégagent. C'est la façon dont Microsoft, Apple, Amazon et autres Starbucks peuvent réaliser des chiffres d'affaires faramineux dans un pays sans y payer le moindre impôt, voire à n'en payer nulle part ou presque, qui a servi de détonateur.

La pratique, pudiquement

nommée optimisation fiscale, consiste pour une société à regrouper ses bénéfiques là où ils sont le moins imposés, et à profiter des avantages fiscaux qu'offrent différents pays pour certaines formes d'activités ou certains types de revenus.

Eviter que les bénéfiques imposables se déplacent indûment implique un contrôle des prix de transfert entre filiales pour les biens et services, mais surtout pour les valeurs intangibles: propriété intellectuelle, droit des marques. L'informatique et l'économie numérique posent des [problèmes particuliers](#), liés à leur volatilité et donc à leur très difficile localisation.

L'application des conventions de double imposition conduit trop souvent à une double non-imposition: déductions faites dans deux pays, déplacement de certaines activités, de certains financements. L'OCDE veut revoir ses conventions

types. Elle [conseille](#) d'éviter de conclure des traités de double imposition qui risqueraient de conduire à une double non-taxation, et de n'accepter de déduire un paiement que s'il est effectivement imposé dans le pays partenaire.

Mais il faut d'abord instaurer davantage de transparence si l'on veut en arriver à un partage plus équitable de la base d'imposition. Toutes les multinationales devront indiquer, pour chacun des pays où elles sont actives, le montant de leur chiffre d'affaires et de leur bénéfice avant impôts ainsi que la somme des impôts payés. Elles devront également déclarer l'effectif de leur personnel, le montant de leur capital, la

valeur des bénéfices non distribués et les actifs qu'elles possèdent ainsi que la liste et les activités de toutes les unités du groupe. En outre, les multinationales devront remettre aux administrations fiscales des pays où elles sont actives une documentation générale sur l'ensemble de leurs activités et leur politique de prix de transfert. Une documentation plus détaillée sur sa politique de prix de transfert sera remise par chaque filiale aux autorités fiscales de son pays.

Pour la Suisse, c'est un nouveau pan du secret fiscal qui s'effrite. C'est aussi probablement une partie de ses recettes fiscales qui retourneront là d'où les

bénéfices proviennent, affaiblissant d'autant sa propre attractivité fiscale. Enfin, les taux réduits envisagés pour les revenus des brevets (*patent box*) ne seront acceptables qu'en parfaite transparence et à condition qu'ils rémunèrent des recherches faites dans notre pays.

Evasion fiscale des entreprises et soutien aux pays en développement ainsi qu'échange automatique d'informations et transparence fiscale – dont la Suisse peine encore à remplir les critères, au risque de s'isoler – sont les trois sujets fiscaux préparés à l'OCDE, où siège la Suisse, qui figurent à l'ordre du jour du G20 des 15 et 16 novembre à Brisbane.

Quel marché pour quelle électricité?

L'ouverture du marché implique le respect de conditions cadres

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26549>

La libéralisation totale du marché de l'électricité n'apportera pas d'avantages significatifs pour les ménages. Par contre, elle constitue la condition nécessaire à l'intégration de la Suisse au marché européen.

En 2002, la première tentative de libéralisation a échoué face à l'opposition de la gauche et de la Suisse romande. Cinq ans plus tard, le Parlement adopte une [loi sur l'approvisionnement électrique](#), qui autorise les gros

consommateurs (dès 100 MWh) à choisir leur fournisseur. Cette possibilité doit intervenir cinq ans plus tard pour tous les autres consommateurs. C'est, avec retard, ce que devrait permettre [l'arrêté fédéral](#) soumis maintenant à la consultation.

De cette libéralisation complète dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018, le Conseil fédéral attend une concurrence accrue entre les fournisseurs, une baisse des prix et une

diversification de l'offre. Si 28% des entreprises grosses consommatrices ont fait usage de cette liberté de choix, l'expérience montre que la libéralisation complète déjà en vigueur dans les pays européens n'a guère incité les ménages à changer de fournisseur.

La raison en est simple. La facture électrique d'un ménage moyen est relativement faible – en Suisse environ 1'000 francs par an. De cette somme, il faut